

ARGONNE
ARDENNAISE

le Mag'

créer

être
accompagné


mon projet


entreprendre


innover

en Argonne
Ardennaise

recruter

€
investir



communiquer



succès



n° 49 / janvier 2022

Dossier Spécial : entreprendre en
Argonne Ardennaise

p.4

 **argonne
ardennaise**
Communauté de Communes




Sommaire

Édito du Vice-président	p.3
Focus industrie	p.4
Dossier Économie	p.6-9
Tarifs 2022 des déchets ménagers	p.10
LEADER : point sur les projets et la future programmation	p.12
Agriculture : concours Innov'Action, filière viticole et PAT	p.14
France Services : de nouvelles permanences sur le territoire	p.18
Logement à louer et aides à l'habitat	p.20
Santé : retour sur Octobre Rose	p.22
Culture et monde associatif	p.23
Environnement	p.24
Travaux : extension du FJEPCS, maison de santé Avetant et PAD	p.26
Urbanisme : point sur le SCoT et le PLUi	p.27
Quiz : connaissez-vous les blasons de vos communes ?	p.28
Mémo 2022 pour le service déchets ménagers	p.30



Les équipes, agents et élus, de l'Argonne Ardennaise vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année ! Qu'elle soit riche de joie, de réussite et, bien sûr, de santé pour vous et vos proches !

Les actualités des services
et du territoire, c'est sur
argonne-ardennaise.fr et
 [@argonne.ardennaise](https://www.facebook.com/argonne.ardennaise)

Argonne Ardennaise Le Mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIEERS - Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr

Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président

Rédaction, mise en page : Lorraine Schulz Taverner, chargée de communication

Crédits photos : CC de l'Argonne Ardennaise, Freepik, Adobe - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 500 ex. - Diffusion : Travail-Partage - ISSN : n° 2780-8033 (imprimé)
n° 2781-2677 (en ligne)



Édito

Pour qu'un territoire vive, il doit se développer en permanence. Il appartient aux élus, responsables de la politique de l'intercommunalité, d'engager et de mettre en œuvre une stratégie globale adaptée à la situation de notre territoire. C'est en ce sens que la commission Commerce, Artisanat et Industrie mène son action en faveur du développement économique de l'Argonne Ardennaise.

Notre principal objectif est d'encourager et de permettre à la population de rester sur le territoire grâce une offre globale de qualité (cadre de vie, emploi, services...) que nous veillons à valoriser et faire progresser. De fait, nous souhaitons que cet environnement puisse attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, et ainsi dynamiser le développement de l'Argonne Ardennaise.

Nos atouts sont nombreux ! La qualité de vie y est exceptionnelle : une nature préservée, une offre culturelle et de loisirs importante, tous les services à proximité, une connectivité accrue grâce à la fibre, une offre foncière et immobilière abordable. De même, les artisans, commerçants, industriels, restaurateurs et acteurs du secteur touristique peuvent bénéficier d'une disponibilité foncière immédiate, d'une pépinière d'entreprises, d'un réseau de partenaires fortement impliqués, du développement du travail à distance et de l'accompagnement financier ou technique des services de l'intercommunalité.

Nous continuons nos efforts, par la construction et la mise en œuvre d'actions qui participeront à relever les défis qui nous font face : vieillissement de notre population, difficultés de recrutement, attractivité des territoires voisins, changements climatiques, sans oublier la crise sanitaire actuelle.

Comment allons-nous poursuivre notre action ? C'est une volonté forte que de coordonner les différentes actions par un portage collectif avec nos partenaires : les élus locaux, les chambres consulaires, l'association Dynamic Argonne, Pôle Emploi, les fédérations professionnelles, dans le but de mener une politique d'attractivité ambitieuse et originale.

Nous travaillons en lien étroit avec les professionnels du territoire, en les accompagnant individuellement, par le biais de temps d'échanges collectifs et de dispositifs de soutien financier, tout cela dans le but de créer un environnement « business friendly », qui donnera envie à d'autres de venir s'installer chez nous.

Ce dernier point demande de mener en parallèle des actions de communication à l'extérieur de notre périmètre administratif : nos acteurs économiques ont besoin de se faire connaître et l'Argonne Ardennaise a besoin d'être reconnue comme un territoire doté d'un fort potentiel et d'un avenir prometteur. Ce travail a d'ores et déjà commencé (avec l'introduction du Focus Industrie dans ces pages) et une opération de communication d'envergure aura lieu cette année. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Nos portes sont ouvertes à tous les acteurs publics et privés. Venez nous faire part de vos suggestions, propositions, difficultés ou autre. Techniciens et élus sont à votre écoute pour que tous ensemble nous puissions offrir à l'Argonne Ardennaise le futur qu'elle mérite.

Je vous souhaite une année pleine de succès dans vos projets, de joie en famille et de bonne santé !



Pierre LAURENT-CHAUVET

Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

en charge du Commerce, de l'Artisanat et de l'industrie

Établissements Rouy De la maréchalerie à la métallerie d'art

Entretien avec Esteban ROUY,
dirigeant de la métallerie



Plus de 90 ans de transmission des savoir- faire

Ce ne sont pas moins de cinq générations qui se sont succédées à la direction de cette entreprise familiale de 9 salariés, installée depuis le début de l'aventure à Blaise, commune nouvelle de Vouziers. Chaque génération a contribué au développement et à la croissance des Ets ROUY, fondés en 1930, apportant nouvelles compétences, nouveaux marchés ou nouvelles technologies.

Se diversifier pour se développer

Après ses débuts dans le ferrage des chevaux, la société engage un premier virage dès 1969, avec la création d'une activité de sous-traitance dans la mécano-soudure. Puis, une dizaine d'années plus tard, une seconde diversification est entreprise dans le secteur de l'usinage.

La sous-traitance industrielle en mécano-soudure se fait principalement à destination du machinisme agricole, des poids lourds, machines spéciales, chariots de manutention. Les moyens (pont roulant, chariots élévateur) dont disposent l'entre-

prise permettent de réaliser tous types de pièces à l'unité ou en série, pouvant peser jusqu'à plusieurs tonnes.

Le début des années 2000, marque le passage au développement des outils de conception 3D. Une évolution qui amène quelques années plus tard, Estéban ROUY, actuel dirigeant, à étendre son activité à la métallerie créative.

Allier technique et esthétique

Un secteur nouveau pour les Ets ROUY mais dont le succès de se dément pas. Les ateliers conçoivent, fabriquent et posent tout un ensemble de produits métalliques, allant des escaliers

et garde-corps, aux portails, verrières et autres éléments décoratifs en métal, combinant ainsi le métal avec le bois et le verre. Initiée en 2014, cette activité est devenue un véritable succès grâce au bouche à oreille et aux réseaux sociaux. Sur un chiffre d'affaires global de près de 830 000 €, elle en génère aujourd'hui près de 50%.

La réalisation de pièces uniques et sur-mesure s'accompagne des conseils personnalisés dispensés en étude avec le client. Les logiciels de conception 3D permettent d'obtenir une projection très réaliste du résultat fini. *«Les clients nous confient leurs projets avec fréquemment des inquiétudes quant aux résultats*





qu'ils attendent de nous. Ces logiciels sont notre atout majeur pour une satisfaction totale. »

Deux domaines complémentaires

La mécano-soudure et la métallerie créative sont aujourd'hui les deux piliers de l'entreprise. De gros investissements ont été réalisés en fin d'année 2020, avec l'arrivée d'une table de découpe plasma HD et d'une presse plieuse à CN 6 axes, modernisation du parc machine à la hauteur des ambitions d'Estéban ROUY et son épouse, permettant de gagner en réactivité, en précision et en qualité. Cela a également permis d'optimiser la matière première et de mutualiser les découpes entre les volets industriel et créatif. «*Nous sommes fiers de pouvoir fabriquer nos produits intégralement dans notre atelier*» sourit-il.

Quand savoir-faire et créativité se rejoignent, cela donne naissance à des pièces d'ouvrages uniques. Force est de constater que les Ets ROUY maîtrisent ces deux qualités et démontrent, s'il est encore besoin de le prouver, que notre territoire regorge d'entreprises créatives.

Une réussite justifiée par les nombreuses années d'expériences dans le travail du métal et motivée par l'envie d'entreprendre. Une passion qui a poussé le couple ROUY à poursuivre l'aventure initiée par l'arrière-grand-père d'Estéban et à faire prospérer son héritage.



Les dates clés de l'entreprise

- 1930 : tradition de la maréchalerie, ferrage des chevaux, etc.
- 1969 : réorientation de l'activité : sous-traitance de pièces mécaniques soudées par Daniel Rouy et Maurice Noiret
- 1977 : arrivée de la 4e génération (Dominique Rouy). Dénomination de la société ETS ROUY & CIE.
- 1978 : création de la section usinage (tournage et fraisage)
- 1991 : extension des locaux, investissement dans les moyens de manutentions (pont roulant).
- 1996 : Dominique Rouy succède à son père au poste de gérant.
- 1997 : Investissement d'un tour à assistance numérique.
- 2001 : amélioration de la communication externe.
- 2004 : Arrivée de la 5e génération (Estéban Rouy). Entrée de l'informatique : utilisation des outils de conception 3D.
- 2010 : Extension des locaux, création d'un atelier chauffé.
- Investissement dans une cellule de soudure robotisée.
- 2012 : démarche de modernisation de l'image la société (site internet, changement du logo).
- 2013 : investissement dans une machine de découpe scie à ruban CN 2 axes.
- 2014 : premier salon de l'habitat de Reims.
- 2015 : acquisition d'un véhicule atelier aménagé avec remorque.
- 2021 : acquisition d'une découpeuse plasma HD et d'une plieuse.

Pépinière d'entreprises

Commencez chez nous,
continuez chez vous !

C'est tout le principe de la pépinière d'entreprise. Cette structure construite et gérée par la Communauté de Communes permet aux entreprises naissantes ou en développement de pouvoir commencer leur activité en douceur.

Les cellules offrent des espaces de travail et/ou de stockage avec bureau et sanitaires, le tout pour un loyer modeste durant deux ans. Ce qui permet de tester son activité, se constituer un portefeuille clients et d'être ainsi plus confiant pour louer ou acheter ses propres locaux.

C'est ce qu'a fait Monsieur LARUE, gérant d'Arden'Alu il y a deux ans.

En développant une activité de pose de gouttières en aluminium sous la franchise DAL'ALU, il lui fallait trouver un local adapté

rapidement, idéalement dans le secteur de Monthois. Ce type de bien n'étant pas disponible à l'époque, il s'est tourné vers la pépinière qui offrait toutes les commodités nécessaires à son activité.

«Le passage en pépinière met le pied à l'étrier. Tout ce dont on a besoin pour débuter est là: un bâtiment fonctionnel à prix raisonnable et disponible immédiatement» détaille-t-il.

Cette période en pépinière lui a également permis de chercher, trouver et aménager les locaux dans lesquels il est désormais installé depuis le 14 décembre. Ces locaux ont été achetés à la commune de Monthois (anciens locaux de la DDE), vente qui a permis à la commune d'acquérir le cabinet médical pour assurer la continuité du service médical sur la commune.

L'entreprise a pu étendre ses activités et recherche actuellement un 3^{ème} collaborateur, pour de la pose de gouttières. Arden'Alu propose également ses services pour du bardage et des terrasses, en aluminium bien entendu.

En tout la pépinière compte 5 cellules de 145 à 245 m², sur la zone d'activités Porte de l'Argonne à Vouziers. La location est proposée pour 2 ans, renouvelable une fois. Les entreprises nouvelles et celles créant des emplois sont prioritaires. Le loyer est bonifié de 50% les 6 premiers mois pour les entreprises en phase de création.

Pour plus de renseignements, contactez notre animateur économique Germain HERBINET economie@argonne-ardennaise.fr (07 85 33 11 72 - 03 24 30 27 85)

Ça bouge

sur la zone d'activités de Vouziers !

Un compromis de vente vient d'être signé avec la SCI Services 2000, dans la perspective de la construction de nouveaux locaux du cabinet de conseil et d'expertise comptable CER France sur la ZAC Porte de l'Argonne. Les locaux actuels de CER à Vouziers sont désormais trop petits. Le bâtiment se situera à proximité du Leclerc.

Pour rappel des terrains sont disponibles à la vente sur nos deux zones d'activités à des tarifs compétitifs et notre dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises pour les investissements d'envergure est mobilisable dans certaines conditions. Renseignez-vous !

Contact : David MAUGER et Germain HERBINET (03 24 30 23 94 ou economie@argonne-ardennaise.fr).

ACCOR : rénovez et développez votre entreprise

Durant le second semestre 2021, ce sont 5 projets locaux qui ont été accompagnés par l'Argonne Ardennaise, grâce au dispositif ACCOR (aide à la rénovation intérieure et/ou extérieure des locaux commerciaux).

© Boulangerie BERTRAND



Boulangerie BERTRAND - Bairon et ses environs

A la suite du déménagement dans les anciens locaux de la Charrue d'Or en vue d'étendre l'activité, une rénovation complète ainsi qu'une mise aux normes étaient indispensables pour recevoir la clientèle. Le projet, porté par les 2 gérants, a bénéficié des fonds européens LEADER ainsi que d'une enveloppe ACCOR à hauteur de 17 500 €.

© Argonn'Auberge



Argonn'Auberge - Apremont

Afin de mieux accueillir encore la clientèle de l'établissement, une rénovation du sol au niveau du bar, la pose d'une unité de climatisation et une rénovation des menuiseries des fenêtres ont été entreprises. Ces rénovations seront subventionnées par ACCOR à hauteur de 30%.

© Pompes Funèbres Labroche



Pompes funèbres Labroche - Vouziers

Les gérants ont souhaité créer un espace d'exposition des articles funéraires et rénover les salons d'accueil. Ces travaux d'aménagement bénéficieront des aides ACCOR au taux de 45%.

© Maison Bouvier



Maison Bouvier - Challengerange

Le dernier commerce de proximité du village a procédé à une rénovation complète de la façade et une rénovation partielle de l'intérieur, pour un investissement global de 57 949,82 €. Une subvention ACCOR a été accordée pour 17 500 €.

© Agnès Raulin



Le Diamant Blanc - Vouziers

Les Galeries Carnot de Vouziers ont enfin trouvé un repreneur et c'est donc une activité de restauration gastronomique qui a ouvert dans ce lieu historique de la cité de Taine. Afin de reconstruire la cuisine et le bar notamment, un prêt de 17 500 € a été accordé par Initiative Ardennes, ainsi qu'une subvention de 45% au titre du dispositif ACCOR.



Espaces de Travail Partagés

*Une nouvelle solution pour
télétravailler hors de chez soi*

Un premier espace de travail partagé vient d'être mis en place par la commune de Bairon et ses environs, au sein de l'Espace Jean Moreaux qui se veut un lieu d'échanges et de collaborations puisqu'il réunit espace bibliothèque, ludothèque, salle de réunion, et bureaux partagés avec coin kitchenette. En effet, deux bureaux confortables et accueillants sont disponibles pour accueillir des télétravailleurs ou répondre à d'autres besoins. Cet espace de travail partagé sera affilié à Relais d'entreprises (voir encadré).

Les ETP pour développer l'attractivité du territoire

Une promotion et une visibilité extérieure au territoire en sera ainsi assurée. L'affiliation à R.E. permettra notamment de bénéficier d'actions commerciales auprès des Directions des Ressources Humaines, visant à favoriser le développement du télétravail (approches directes, mailing, conférences), actions de lobbying en faveur du rééquilibrage

des territoires, actions de communication globale de l'enseigne autant au niveau local que national (réseaux sociaux, salons professionnels, pilotage d'un dispositif de valorisation des kms non effectués), présence des espaces de travail partagés sur la plateforme d'aide à la sélection de territoires d'exode urbain (www.vivrovert.fr) et accès à un séminaire/congrès bi-annuel des affiliés au réseau (partage d'expériences).

NOUVEAU A VENIR

La Commune de Vouziers projette également la mise en place d'un espace de travail partagé affilié à Relais d'entreprises dans le premier semestre 2022, dans des locaux situés au-dessus de la crèche Le Petit Prince. Plus d'informations à venir prochainement.

Contact espace de travail partagé de Bairon-et-ses-environs :
Catherine BOILEAU
09 85 11 45 61
espacejeanmoreaux@gmail.com

Le réseau Relais d'Entreprises

Pour rappel la société Relais d'Entreprises (RE) œuvre en faveur de la création d'un réseau national de tiers lieux en milieu périurbain et rural, dans le sens de l'évolution actuelle des modes de vie, des modes d'organisation du travail, des problématiques de mobilités, des orientations liées au développement du télétravail.

Entre 2019 et 2020, la société RE a été missionnée pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau d'espaces de travail partagés sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Il en ressortait un écosystème favorable, avec un potentiel théorique de 8 postes de travail sur la zone d'influence de Vouziers, 5 sur la zone de Bairon et ses environs et 3 sur la zone de Grandpré .



Une nouvelle *aide financière* dédiée aux TPE

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise vient de mettre en place un nouveau dispositif d'aide visant à accompagner les investissements structurants liés aux petits projets d'entreprise (création, développement ou reprise) qui ne peuvent pas être financés par le biais d'autres politiques publiques.



Pour qui ?

Ce dispositif est destiné aux Très Petites Entreprises (TPE), à savoir les entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à 3 personnes et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 500 000 €. Certaines activités sont exclues : activités liées au secteur agricole et entreprises affiliées à la MSA, activités pharmaceutiques et parapharmacies, activités médicales et paramédicales, activités bancaires et d'assurances.

Projets éligibles

- Les petits investissements productifs (hors renouvellement et hors véhicules)
- La transmission/reprise (éléments corporels du fonds de commerce)
- Les frais de création (hors demandeurs d'emplois et jeunes pouvant bénéficier du soutien de la Région Grand Est)
- Les petits investissements immobiliers non éligibles au dispositif ACCOR ou équivalent

Dépenses éligibles

- Équipements, matériels productifs, matériel informatique/logiciels (hors consommables) ;
- Éléments corporels du fonds de commerce (hors immobilier) ;
- Aménagement, modernisation et réhabilitation de locaux professionnels – dont frais d'études ou autres dépenses connexes ;
- Frais d'études et d'expertise comptable ;
- Frais d'inscription et formalités administratives ;
- Frais de communication.

Montant de la subvention

Taux : 30 % du montant des dépenses éligibles. L'investissement minimum pour déclencher la subvention est de 2 500 €. La subvention minimale est donc de 750 €. Le montant de dépenses maximum pris en compte est de 16 666 € (vous pouvez dépenser plus, mais le montant éligible lui plafonnera à cette limite). La subvention maximale pouvant être obtenue sera donc de 5 000 €.

Contact : Germain HERBINET (03 24 30 27 85)

**Un même porteur ne pourra déposer qu'une seule demande d'aide durant la durée du dispositif.
Attention, toute demande d'aide doit être effectuée sur la base de devis AVANT la réalisation des investissements !**

L'Argonne Ardennaise compte près de 2400 « lits touristiques » (1500 en camping, 575 en gîte et chambre d'hôtes, 200 en hébergement de groupe et 115 en hôtel).

Cette activité professionnelle mobilise 55 emplois (saisonniers, temps partiel et temps plein)

Données : Chiffres clés 2020 – Agence de Développement Touristique des Ardennes / Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes

Brève Tourisme

Le chiffre : 2 400

Vos services de proximité / Déchets ménagers

Changement de la tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2022

Le mode de calcul des tarifs d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers et les professionnels a dû être revu cette année pour faire face à l'augmentation des taxes nationales et des coûts du traitement.

Calcul de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les particuliers

2022 Composition du foyer	Part fixe de la redevance				TOTAL PART FIXE	Part variable de la redevance
	Collecte ordures ménagères (7 levées incluses dans la part fixe)	Collecte sélective	Frais de gestion	Accès déchèteries		Levées supplémentaires
1 personne bac 60 l	42 €	6 €	7 €	57 €	112 € / an	
2 personnes bac 120 l	84 €	11 €	7 €	57 €	159 € / an	De la 8 ^{ème} à la 10 ^{ème} levée : 2 € / levée
3 personnes bac 180 l	126 €	15 €	7 €	57 €	205 € / an	De la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} levée : 5 € / levée
4 personnes bac 240 l	168 €	20 €	7 €	57 €	252 € / an	De la 21 ^{ème} à la 30 ^{ème} levée : 10 € / levée
5 personnes bac 300 l	210 €	22 €	7 €	57 €	296 € / an	De la 31 ^{ème} à la 40 ^{ème} levée : 15 € / levée
6 pers. et + bac 360 l	252 €	24 €	7 €	57 €	340 € / an	
Résidence secondaire avec bac 120 l	84 €	20 €	7 €	57 €	168 € / an	A partir de la 41 ^{ème} levée : 20 € / levée

En janvier dernier, dans ces colonnes, nous vous annoncions que si les tarifs n'augmentaient pas en 2021, nous attirions également votre attention sur le fait que cela ne durerait pas, compte tenu de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP - voir page suivante) et de la qualité du tri sélectif en baisse sur le territoire.

Et, en effet, en 2022, afin de garder un budget Déchets Ménagers équilibré (voir page suivante), un nouveau mode de calcul a dû être voté en Conseil Communautaire pour répartir l'augmentation des charges.

Moins de levées forfaitaires

Premier changement notable, le nombre de levées comprises dans la part fixe a été réduit à 7 levées par an. Ce choix a été fait en se basant sur le nombre de levées constatées (57% des usagers

sortent leurs bacs moins de 7 fois par an) et afin d'inciter les usagers à mieux trier leurs déchets et à recourir plus souvent au compostage pour ceux qui le peuvent.

C'est un enjeu majeur afin de diminuer le tonnage des déchets envoyés à l'enfouissement et dont la TGAP vient de passer à 40€ la tonne contre 18€ en 2020. Elle continuera d'augmenter tous les ans jusqu'à atteindre 65 € la tonne en 2025, soit un surcoût de 222 000€ entre 2019 et 2025.

Calcul de la part fixe

- **Collecte des ordures ménagères** : désormais, il s'agit d'un tarif unique de 0,70 € par litre de bac, facturé une fois pour l'année. Ce tarif comprend les 7 levées forfaitaires.

Exemple pour un foyer de 4 personnes : 0,70€ x 240 l = 168 € pour l'année.

CLÉS DE LECTURE

Équilibre du budget déchets ménagers

Il s'agit d'un budget «à part» dans la comptabilité publique : les recettes «ordures ménagères» doivent couvrir les dépenses «ordures ménagères». Un déficit ne peut être comblé par un apport financier issu d'un autre budget.

Ainsi, les coûts de traitement et de collecte, charges, taxes doivent être couverts par la redevance, les prix de vente des matériaux (en reprise progressive après une forte baisse en 2020) et des subventions (en baisse également).

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Elle a été instituée en 1999 par l'État dans la loi de Finances et son montant (à la tonne) est révisé chaque année. Elle doit être payée par toute structure qui réceptionne des déchets, comme c'est le cas de notre Communauté de Communes. Son montant global pour notre collectivité dépend donc directement des tonnages de déchets ménagers destinés à l'enfouissement (déchets résiduels collectés en porte-à-porte et encombrants en déchèterie).

Améliorer la qualité du tri des recyclables et composter ses biodéchets participent activement à limiter l'augmentation de la redevance.



30% du contenu de nos poubelles sont des **biodéchets** (restes de repas, épiluchures, coquilles d'œuf, marc et filtres de café, pain, sachets de thé, papier absorbant, mouchoirs en papier, végétaux...) Ils partent à l'enfouissement et pèsent sur la redevance alors qu'ils pourraient être revalorisés dans les jardins sous forme d'engrais !

Cas particulier des foyers d'une personne : il s'agit du foyer dont la part fixe augmente le plus. En effet, le mode de calcul de l'ancien tarif leur était très avantageux, car déséquilibré par rapport aux autres foyers. Le passage à une tarification unique a rétabli la balance.

- **Collecte sélective** : les tarifs n'ont pas changé, sauf pour les résidences secondaires.
- **Frais de gestion** : tarif unique pour tous les usagers, augmenté d'un euro cette année.
- **Accès aux déchèteries** : tarif unique pour tous les usagers particuliers, accès illimité.

Calcul de la part variable

Conséquemment à la réduction du nombre de levées forfaitaires et toujours dans l'optique de diminuer la production de déchets résiduels, les tranches et tarifs de levées supplémentaires ont été rehaussées.

Cas des foyers équipés de sacs

Pour les usagers qui ne peuvent utiliser les bacs (pour des soucis de stockage), un volume de sacs prépayés sera distribué ainsi :

- 1 personne : 20x50l ou 10x100l pour 112€
- 2 personnes : 20x50l ou 10x100l pour 159€
- 3 personnes : 25x50l ou 15x100l pour 205€

- 4 personnes : 35x50l ou 20x100l pour 252€
- 5 personnes : 50x50l ou 25x100l pour 296€
- 6 personnes : 50x50l ou 25x100l pour 340€

Il est possible de se procurer des sacs supplémentaires, par tranche de 5 sacs minimum :

- 10€ pour un lot de 5 sacs de 50l
- 20€ pour un lot de 5 sacs de 100l

Tarifs spécifiques aux professionnels

Les tarifs de l'enlèvement des ordures ménagères et de gestion, sont les mêmes que pour les particuliers.

La participation au tri sélectif est forfaitaire par usager pro pour un montant de 20€ par an.

Le droit d'accès en déchèterie est également forfaitaire à 90€ par an et par usager pro, pour un accès illimité. Les cartes d'accès en déchèterie ne seront désormais plus distribuées puisqu'inutiles.

Toutes les autres infos et modalités spécifiques pour les cas particuliers, résidences secondaires, dérogations... sont à retrouver sur le site de l'Argonne Ardennaise : www.argonne-ardennaise.fr, rubrique Vos services de proximité, Déchets ménagers.

Découvrez les nouveaux projet sélectionnés par le GAL

En novembre 2021, le Groupe d'Action Locale de l'Argonne Ardennaise a sélectionné 2 nouveaux projets dans le cadre du programme LEADER.

Halle de Vandy

Porteur du projet : Commune de Vandy

Fiche Action : Animation pour favoriser le lien social

Lieu : Vandy

Description : Constatant les difficultés rencontrées par les associations locales pour organiser leurs manifestations (obligation de monter des abris souvent inadaptés, annulations en cas de conditions météorologiques défavorables), le conseil municipal de Vandy – en lien avec les associations du village – a imaginé construire une halle sur la place du village. Celle-ci sera destinée à accueillir les différentes manifestations du village : brocante, fête patronale, manifestations patriotiques, course pédestre, marchés, concours de jeux...



Cette structure deviendra un lieu de rendez-vous et permettra de renforcer les liens entre les habitants et accueillir visiteurs et touristes.

Dans la lignée des projets communaux animant le territoire (manifestations patrimoniales et artistiques à Brécy-Brières, maison des associations à Grandpré, aménagements sportifs et lieux de rencontre à Buzancy), le GAL de l'Argonne

Ardennaise a souhaité soutenir cette nouvelle initiative qui favorise les rencontres et l'émergence d'événements sur toute l'Argonne Ardennaise.

Le projet se réalisera si la commune obtient le soutien de l'État dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

(Crédit photo : Cabinet Anselme PASCUAL)

Amélioration du service d'hébergement de l'Auberge du Pied des Monts

Porteur de projet : Auberge du Pied des Monts

Fiche Action : Tourisme

Lieu : Grivy-Loisy

Description : La tendance touristique cherche aujourd'hui à allier découverte de nos territoires et détente. Face à ce constat, l'Auberge du Pied des Monts souhaite ajouter à son service de restauration la possibilité de profiter d'un moment de relaxation (achat d'un spa extérieur recouvert d'une pergola).



Le GAL de l'Argonne Ardennaise a souhaité soutenir cette initiative qui va dans le sens du développement de l'offre d'hébergement pour faire découvrir notre territoire et valoriser nos productions et

animations locales.

(Crédit photo : Auberge du Pied des Monts)

Mot de la Présidente du GAL de l'Argonne Ardennaise

« LEADER, c'est une façon de voir les choses, de s'organiser, de s'impliquer pour le territoire. Au-delà d'un simple financement, il s'agit de travailler ensemble – associations, acteurs économiques, élus, citoyens – pour construire un projet de territoire et le mener à bien.

Ce sont aujourd'hui 26 porteurs de projet qui ont été – ou sont encore ! – accompagnés financièrement mais aussi techniquement par un groupe d'acteurs locaux impliqués et une équipe technique dynamique. L'Argonne Ardennaise est un terreau riche, en témoignent les projets innovants qui ont vu le jour depuis 2016 : tourisme & handicap, multiplication de lieux d'animation sur tout le territoire, commerces novateurs, mobilité inversée, montée en gamme des hébergements touristiques...

Ce programme représente une stratégie de territoire qui se construit en commun. Pour répondre aux enjeux actuels comme le développement durable, l'alimentation saine ou encore la maîtrise du numérique, il faudra continuer à mobiliser tous les acteurs locaux dans une vision transversale et coopérative. »



Marie-Christine GÉANT,

Présidente du Groupe d'Action Locale de l'Argonne Ardennaise

Programmation 2014-2020

Plus de 450 000 € de fonds européens sont encore disponibles jusqu'au premier semestre 2024. Ils doivent permettre aux projets en lien avec le bien vieillir, l'animation et le lien social, la mobilité, le tourisme ou encore l'économie de voir le jour.

Pour en savoir plus sur le programme LEADER, consultez les pages LEADER sur le site de l'Argonne Ardennaise (dans l'onglet « Entreprendre et développer »).

N'hésitez pas à également nous contacter directement par mail (leader@argonne-ardennaise.fr) ou par téléphone (03 24 30 23 94).

Nouvelle programmation 2023-2027

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a émis un avis d'opportunité pour candidater au programme LEADER 2023-2027. Un nouveau programme implique une nouvelle stratégie de développement (quelles thématiques, quels types de projets). Les citoyens de l'Argonne Ardennaise seront invités à participer à la construction de ce projet de territoire au cours du premier semestre 2022. Pour cela, une campagne de communication sera réalisée avec pour échéance des réunions publiques organisées dans chaque ancien canton. Enfin des groupes de travail – impliquant tous les citoyens et acteurs du territoire intéressés – seront organisés sur les thématiques de développement choisies pour le territoire à l'horizon 2027.



Réponses au quiz sur les blasons (page 28) :

Authe (15) - Autry (18) - Bourcq (9) - Briellules-sur-Bar (13) - Buzancy (1) - Challerange (19) - Champigneulle (7) - Cornay (6) - Falaise (11) - Fléville (5) - Grandpré (8) - Harricourt (2) - Le Chesne (14) - Machault (21) - Monthois (17) - Nouart (3) - Pauvres (22) - Saint-Etienne-à-Arnes (23) - Saint Morel (20) - Semide (24) - Vandy (12) - Verpel (4) - Verrières (16) - Vouziers (10)

Le projet alimentaire du territoire (PAT) s'engage

L'ambition de notre Projet Alimentaire de Territoire se résume dans son intitulé : «Produire une alimentation locale, durable et accessible à tous». Pour atteindre cet objectif, plusieurs phases sont nécessaires, la première étant de réaliser un diagnostic territorial du système alimentaire.

Pourquoi doit-on faire un diagnostic ? Cela permettra d'étudier le parcours des aliments : leur production, leur transformation, leur distribution, leur consommation et enfin la gestion des déchets.

Pour ce faire, nous allons commencer par le monde agricole qui est le premier maillon de la production alimentaire. Grâce au diagnostic alimentaire et agricole (mission co-construite avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes), nous pourrons réaliser la photographie de l'activité agricole du territoire, analyser l'organisation alimentaire de la production à la consommation et déterminer le potentiel alimentaire du territoire (analyse des dépenses de consommation et part liée à l'alimentation).

L'organisation de la restauration scolaire est déjà en cours d'audit. Comme elle concerne les papilles

gustatives de nos enfants, nous nous attachons à questionner :

- l'organisation
- l'approvisionnement
- la composition des équipes
- comment est appliquée la loi Egalim (menu végétarien hebdomadaire, 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques)
- les besoins
- les projets pédagogiques liés à l'alimentation



Innov'action en Argonne Ardennaise

Notre territoire rural est diversifié par ses sols, ses productions et ses ressources. Cette diversité est une richesse que nous devons développer, utiliser, et valoriser.

La Communauté de Communes désire faire émerger les talents de demain qui sauront proposer de nouvelles méthodes, de production ou de transformation, au travers d'un concours bien nommé «INNOV'ACTION en Argonne Ardennaise».

INNOVER ET AGIR

Innovation : toute action qui peut être mise en place immédiatement et qui n'a jamais été produite auparavant sur le territoire. Elle valorise les matières premières ou ressources issues de l'Argonne Ardennaise. L'innovation peut être technologique, sociale, promouvant le développement durable, la transition écologique ou faisant appel à des procédés mutualisés...

Nous doterons les projets lauréats de moyens pour concrétiser ou accompagner vos idées. Ne soyez pas timide, proposez nous votre projet !



Pour de plus amples renseignements et aider à la complétude de votre dossier, contactez Élodie PARISOT (03 24 30 23 94)

Une action suivie et continue pour le vin de notre territoire

Dans la continuité du premier temps fort de la filière vin d'Argonne qui a eu lieu le 15 décembre dernier (voir ci-dessous), nous sommes désireux de consolider la dynamique engagée sur la filière vin.

Les porteurs de projets, investisseurs, propriétaires fonciers, passionnés de vin ou curieux de découvrir le projet sont conviés afin d'apporter les dernières directions qui seront proposées pour orienter la filière. Notez la date : le **vendredi 4 mars 2022**, à 18h à la salle des Fêtes de Vrizey.

La soirée se déroulera de la manière suivante* :

- Projection sur le vin d'Argonne : dégustation et fiche technique de dégustation.
- Présentation finale de l'étude de faisabilité de la filière vin.
- Cartographie des terres propices à la culture du vin .
- Cartographie des premiers projets du vignoble d'Argonne Ardennaise .

*animations mises en place selon le contexte sanitaire en vigueur.

Renseignements et inscriptions : Élodie PARISOT – 03 24 30 23 94



Sylvain CHEN
Vigneron conseiller



Retour sur le premier temps fort Mercredi 15 décembre 2021

- 75 personnes présentes
- grande majorité de personnes de l'Argonne Ardennaise

«Passer d'une région uniquement brassicole à viticole»

«Le but serait de faire un vin qui permet aux touristes de repartir avec un souvenir de la région et de continuer leur escapade ardennaise»

«Climat rude, mais vin chaleureux»

EXTRAITS

D'INTERVENTIONS

«Défendre les couleurs de la France et des Ardennes»

«Le plus important est de savoir comment travaille le vigneron, son caractère et son histoire»

«Ce serait un vin historique, de passion, d'innovation, en rapport avec la gastronomie ardennaise»

Notre territoire / Agriculture

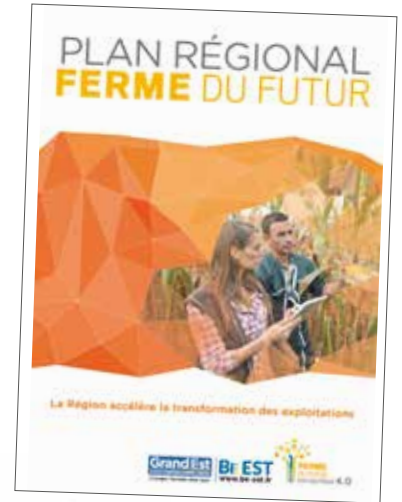
Évolution des exploitations agricoles : dispositifs pour préparer les fermes de demain

Des dispositifs se présentent aux exploitations agricoles afin de faire évoluer leur organisation, leurs méthodes, leurs productions et répondre au mieux aux besoins de la société actuelle.

Projetez votre exploitation agricole dans le futur avec le dispositif régional 'Ferme du futur'

L'Argonne Ardennaise doit être un territoire moteur et qui accompagne les agriculteurs dans les différentes transitions afin de répondre à l'attente sociétale. Prenez contact avec notre chargée de mission agriculture pour découvrir ce dispositif entièrement financé (gratuit) et qui se déroule en 3 temps : un diagnostic – un accompagnement – la constitution d'un réseau.

Renseignements : Elodie PARISOT – 03 24 30 23 94



Comment faire du Grand Est un territoire de référence sur la Ferme du Futur ?

Un diagnostic de performance

- ▶ Application de meilleures pratiques.
- ▶ Axes d'amélioration et recommandations pragmatiques pour accroître la compétitivité et s'engager dans une démarche de progrès.
- ▶ Appréhension des technologies et des nouveaux modes d'organisation.

Déploiement du plan régional



La constitution et l'animation d'une communauté d'exploitants engagés dans la démarche

- ▶ Échange et diffusion des bonnes pratiques.

Un accompagnement sur mesure de la Région

- ▶ Proposition d'actions et de solutions aux exploitations diagnostiquées.
- ▶ Mises en relation avec les offreurs de solutions technologiques et académiques.
- ▶ Soutien à l'innovation.

©Région Grand Est

Calcul Automatisé des Performances Environnementales pour des Exploitations Responsables

La préservation de l'environnement est un enjeu pour la filière des ruminants.

Cet outil en ligne permet aux acteurs de connaître l'impact environnemental de leur exploitation et d'envisager les actions à mettre en place afin de limiter cet impact. Outil disponible par ce site :

<https://cap2er.fr/Cap2er/>



Une collecte de pneus agricoles usagés réussie

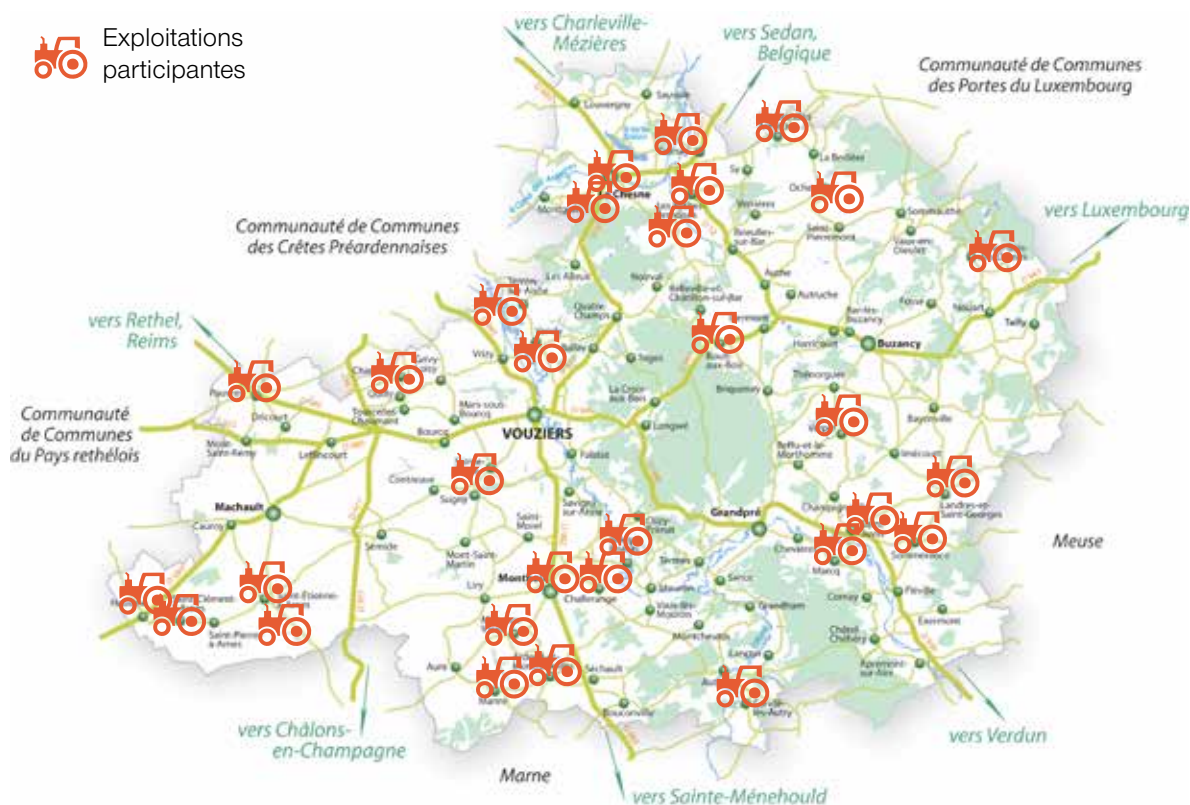


Dans le Mag' de novembre 2021, nous vous avons fait part de l'opération collecte de pneus usagés, avec la participation financière de la Communauté de Communes et exécutée par la Chambre d'Agriculture des Ardennes.

Les coopératives Vivescia et CAJ (Coopérative Agricole de Juniville) ont été des acteurs importants pour l'accueil des agriculteurs et l'Argonne Ardennaise est reconnaissante de leur action.

Cette opération a été très bien accueillie par les agriculteurs avec une belle participation. Cette collecte a permis d'orienter vers le recyclage 107 tonnes de pneus usagés.

Une collecte qui a eu lieu sur l'ensemble du territoire.



Notre territoire / Services à la population

France services : le service public au cœur du territoire

Après l'obtention du label France Services pour la Maison de Services au Public (MSAP) fixe en début d'année, c'est au tour de la MSAP itinérante et à la demande d'être labellisée. Tour d'horizon des nouveaux services.

Nous vous avons annoncé en avril 2021 le changement de dénomination de la Maison de services au public, devenue France services dans le cadre d'un partenariat avec la Sous-préfecture de Vouziers.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous annoncer que la Maison de services au public à la demande vient d'obtenir la labellisation France services, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole et la Sous-préfecture.

Concrètement qu'est-ce que cela change pour vous ?

La nouvelle labellisation France services permet de développer de nouveaux services pour être au plus proche de vous.

Depuis le 3 janvier 2022, le service à la demande est maintenant opérationnel tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Si vous avez des

difficultés à vous déplacer, les agents France services viennent vous rencontrer dans la mairie de votre commune (ou tout autre commune de votre choix). Il vous suffit de prendre rendez-vous au 03.24.30.47.67.

Nouveauté 2022 Depuis le 3 janvier, des permanences France services ont lieu dans 5 communes de l'Argonne Ardennaise :

- Bairon et ses environs : vendredi de 8h30 à 12h 00 à l'espace Jean Moreaux,
- Buzancy : mercredi de 8h30 à 12h00 à la mairie annexe,
- Grandpré : jeudi de 8h30 à 12h 00 à la salle des Berceaux,
- Machault : mardi de 8h30 à 12h00 au rez de chaussée de la mairie,
- Monthois : lundi de 8h30 à 12h00 au foyer Remuat, rue Remuat.

 Siège France services

 Permanences France services



France services

Les mission France services

Les agents France services sont formés pour vous délivrer gratuitement un premier niveau d'information et d'accompagnement numérique : ils sont là pour vous informer et vous orienter, vous aider dans vos démarches administratives, et vous accompagner dans l'utilisation d'internet et des démarches en ligne.

Pour quels dossiers ?

Pour tous les dossiers qui concernent les partenaires de France services c'est-à-dire : Ministère de la justice, la Direction Générale des finances publiques, Ministère de l'intérieur, MSA, Pôle Emploi, CPAM, CAF, CARSAT, et la Poste. Vous vous demandez si vous avez droit à l'APL pour votre logement ? Vous souhaitez savoir quand vous serez remboursés de vos soins ? Vous devez déclarer vos revenus pour percevoir la prime d'activité ? Vous avez une carte grise à faire ? Vous préparez votre dossier retraite ?

Nos agents France services sont formés par chacun des partenaires pour vous accompagner dans ces

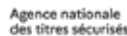
démarches et bien d'autres encore ; n'hésitez plus à pousser la porte !

Le petit + L'espace France services à Vouziers met à votre disposition deux ordinateurs et imprimantes /scanners en libre service.

France service accueil également les permanences de ses partenaires

Dans les locaux de la sous-préfecture de Vouziers :

- **Architecte des bâtiments de France** : chaque 1^{er} mardi du mois (RDV à prendre auprès du service urbanisme au 03 24 30 76 30) ;
- **CPAM des Ardennes** : tous les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sur RDV pris via votre espace Améli, auprès de France Services, ou en libre accès ;
- **MSA** : tous les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – sur rendez-vous ;
- **Justice** (avocat, conseil, notaire, huissier) : une fois par mois de 16h00 à 19h00 – prendre rendez-vous sur justice-ardennes.fr ou auprès de France services.



MÉMO FRANCE SERVICES

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

UN SEUL NUMÉRO



03 24 30 47 67

3 POSSIBILITÉS DE FAIRE APPEL À FRANCE SERVICES

1. Le siège France services

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Sous-préfecture, 21 rue Gambetta à Vouziers

2. les permanences France services

Avec ou sans RDV dans les communes suivantes :

- **Bairon et ses environs** : vendredi de 8h30 à 12h 00 à l'espace Jean Moreaux,
- **Buzancy** : mercredi de 8h30 à 12h00 à la mairie annexe,
- **Grandpré** : jeudi de 8h30 à 12h 00 à la salle des Berceaux,
- **Machault** : mardi de 8h30 à 12h00 au rez de chaussée de la mairie,
- **Monthois** : lundi de 8h30 à 12h00 au foyer Remuat, rue Remuat.

3. France services itinérant et à la demande

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sur RDV dans la mairie de votre commune ou toute autre commune de votre choix.

Vos services de proximité/ Logements à louer

Plus de photos sur www.argonne-ardennaise.fr

Exermont

Maison mitoyenne (3 pièces - 95 m²)



Loyer : 500 € + 12 € de charges pour l'entretien de la fosse septique et de la VMC.

Maison mitoyenne avec jardin situé au centre du village d'Exermont.
Au RDC : salon/séjour, cuisine, dégagement, WC.
A l'étage : 2 chambres, salle de bain, WC.

Chauffage électrique + tubage pour l'installation d'un poêle à bois. Classe énergétique : F ; GES : B.






Évolution du programme Habiter Mieux en Ardennes

Le Programme départemental HABITER MIEUX en ARDENNES s'achèvera en mars 2022. Afin de poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, les 3 communautés de communes du Sud Ardennes ont mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui prendra le relais du programme départemental. Une communication sur ce nouveau dispositif sera réalisée dans les prochains mois pour vous informer des aides mises en place sur le Sud-Ardennes.



Aides en faveur de l'habitat en Argonne Ardennaise

1. Adaptation du logement et précarité énergétique

	Amélioration de la performance thermique des logements et lutte contre la précarité énergétique	Adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou à mobilité réduite	Traitement de la vacance par une aide au financement des travaux pour les propriétaires bailleurs	Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources très modestes : aide de 50% du montant des travaux HT (plafonné à 30 000 € HT de travaux) + prime Habiter Mieux (10% du montant des travaux et dans la limite de 3 000 €) • Ressources modestes : aide de 35% du montant des travaux HT (plafonné à 30 000 € HT de travaux) + prime Habiter Mieux (10% du montant des travaux et dans la limite de 2 000 €) 	- bonus sortie de passoire thermique : 1 500 € - bonus bâtiment basse consommation : 1 500 €		
	Aide de 10% maximum du montant des travaux éligibles aux aides de l'ANAH			

2. Destruction de ruines

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est proposent chacun une aide financière à la destruction de ruines.

Ces aides concernent les constructions à usage d'habitation ou agricole qui :

- présentent un risque pour la sécurité des personnes et des biens,
- se trouvent en état de délabrement avancé,
- ne peuvent faire l'objet d'une rénovation pour des contraintes techniques.

Afin de vous orienter vers l'aide la plus avantageuse pour votre bâtiment, contactez notre gestionnaire Habitat (coordonnées en bas de page) avant le début des travaux.



3. Dispositif Toitures-Façades

Concerne les particuliers propriétaires (occupants ou bailleurs) effectuant des travaux de rénovation de façades et toitures sur leur habitation principale située sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Les bâtiments tels que les granges et les garages ne sont pas éligibles, sauf si leur rénovation a lieu en même temps que le bâtiment d'habitation principale et que les toitures ou les façades sont contiguës.

Le montant maximum de subvention est calculé sous condition de ressources, comme suit :

Réfection de toiture : taux de 15% de la dépense éligible plafonnée à 10 000 €, soit une subvention maximale de 1 500 €.

Ravalement de façade : taux de 25% de la dépense éligible plafonnée à 10 000 €, soit une subvention maximale de 2 500 €.

Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord écrit de la Communauté de communes. Renseignez-vous auprès de notre gestionnaire Habitat !

Contact

Caroline GUTKNECHT

Gestionnaire Habitat

03 24 30 23 94

logements@argonne-ardennaise.fr

Octobre Rose en Argonne Ardennaise

Pour la seconde année consécutive, le territoire de l'Argonne Ardennaise, la ville de Vouziers et différents partenaires (commerçants, associations...) se sont engagés dans la lutte contre le cancer du sein en organisant diverses manifestations afin de récolter des fonds au profit de la Ligue contre le cancer des Ardennes et sensibiliser au dépistage.

Retour sur l'édition d'Octobre Rose 2021

Cette deuxième édition a une nouvelle fois été couronnée de succès grâce à la mobilisation de chacun. Tout au long du mois, des animations ont été proposées au grand public : mise à disposition de tirelires auprès des commerçants, tombola, vente de tee-shirts et de parapluies par l'Association Dynamic Argonne, collecte de soutiens-gorges par le club Inner Wheel, fabrication et vente de bracelets par les élèves du Lycée Jeanne d'Arc, tombola pour gagner le tableau offert par l'artiste Elise Couval, ou encore



organisation d'un match de football par l'Association Sportive Val de l'Aisne.

Ce mois symbolique s'est clôturé par un temps fort, le week-end du 23 et 24 octobre. Un large programme a été proposé aux habitants du territoire : séances de méditation sonore avec Barbara Cornevin, organisation d'une marche par Vouziers Oxygène, découverte des trottinettes avec Trott d'Argonne, initiation aux gyropodes avec la Maison de la Nature, exposition de photos par la GEM La Bohème d'Attigny, récolte de textile avec le Lions Club ou encore séances de tatouages éphémères avec le centre social FJEPCS La Passerelle.

Le dimanche, à Vrizy, différents professionnels du bien être et associations du secteur se sont mobilisés dans le cadre du salon

« Octobre Rose ». Le docteur Botokeky, médecin et vice-président de la Ligue contre le cancer des Ardennes et le docteur Kisserli de l'Unité de coordination en Onco-gériatrie ont rappelé à cette occasion l'importance du dépistage du cancer du sein à partir de 50 ans, tous les deux ans.

Une mobilisation autour des "seins" animée !

A l'issue de ce mois de sensibilisation, et grâce à la mobilisation de l'ensemble des habitants du territoire, la somme de 6 000 € a été récoltée pour soutenir la lutte et la recherche contre le cancer du sein. Ce montant a été intégralement reversé à la Ligue contre le cancer des Ardennes. Un grand bravo à l'ensemble des bénévoles qui se sont investis pour la bonne cause !

Salon des médecins à Lille (1-3 décembre 2021)

La Communauté de Communes a participé à ce salon afin de présenter le territoire et les avantages de s'y installer à de jeunes médecins.

Le docteur Désiré NANJI, maire de Buzancy, Vincent FLEURY, maire de Monthois et Julie RÉAU-DUBOIS, développeuse touristique, ont ainsi pu échanger avec près de 500 personnes durant ces 3 jours.

Le stand, et en particulier la « smoothielette », étaient particulièrement attractifs et ont montré une belle image de notre territoire.

2 nouveaux médecins généralistes à Monthois

Depuis le 18 novembre, deux médecins généralistes assurent les consultations :

- D^r Rachel DUBUS les lundis et jeudis
- D^r Denis TOUSSAINT les lundis.

Pour prendre RDV, deux numéros sont disponibles :

03 24 71 63 33

ou

09 73 03 30 33



Une association au service de la culture

Convaincue qu'en ces moments d'incertitudes la place des activités culturelles est primordiale, l'association culturelle Les Tourelles travaille avec ses partenaires pour offrir des rendez-vous festifs et de qualité sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, pour tous les goûts et toutes les générations.

Cinéma et spectacles

Deux salles qui n'ont rien à envier aux grandes : fauteuils confortables, grands écrans, son Dolby-digital®, une programmation variée qui suit les sorties nationales et régulièrement des avant-premières. Le cinéma est également classé « Art et Essai » depuis de nombreuses années. Avec une commission regroupant 15 bénévoles et les professionnels de l'association, de nombreuses animations sont proposées pour tenir compte de la diversité des publics : ciné'rencontres, ciné'goûters, lundis après-midi ciné et ciné'conférences « Altaïr » (similaire à « Connaissance du monde »). Enfin, l'association propose aussi les dispositifs d'éducation à l'image « école et cinéma », « collègue au cinéma » et « lycées et apprentis au cinéma ».

La salle Annie-Girardot est modulable en salle de spectacles et salle de conférence. Plus de 18 représentations professionnelles seront proposées en 2022 :

concerts, théâtre ou encore des seuls-en-scène : de la dernière création de la compagnie Ardennaise Papier théâtre au spectacle de théâtre *Un pas après l'autre* avec Catherine Ardititi, en passant par le one-man-show de Smaïn et une soirée de musique celtique.

L'association culturelle Les Tourelles se déplace dans les communes de l'Argonne Ardennaise. Début 2021, elle a ainsi proposé des spectacles de marionnettes décentralisés en écho au Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes. Puis, elle propose tout au long de l'année des journées culturelles « En passant par l'Argonne » en partenariat avec les municipalités et les associations locales. Prochain RDV le samedi 30 avril à 20 h à Boult-aux-Bois.

Une équipe passionnée

L'association est animée au quotidien par cinq professionnels dynamiques et mobilise une quinzaine de bénévoles investis. Cet engagement est reconnu et se traduit par le soutien de la



© Maison Bouvier

l'Argonne Ardennaise, la Ville de Vouziers, le Département des Ardennes et la DRAC.

Un nouveau directeur

Depuis la rentrée de septembre, Nicolas Potier a pris la direction de la structure. Il a quitté le centre associatif et culturel de Witry-Lès-Reims pour l'association Les Tourelles : une suite logique de son début de carrière dans le milieu de l'éducation populaire. Originaire de Le Chesne où il a grandi, il retrouve ainsi le centre culturel qu'il fréquentait enfant.

Réservations et informations : www.lestourellesvouziers.com // 03 24 71 64 77

Nouveau soutien à la vie associative avec Pays d'Argonne

Depuis le 1^{er} janvier un nouveau service de soutien aux associations est disponible !

Vous êtes bénévole, vous vous posez des questions sur la création de votre association ou sa gestion ? La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise vous soutient dans vos démarches, pour toutes vos questions sur la gestion de votre association vous pouvez contacter l'association Pays d'Argonne. Cette association vous accompagnera et pourra répondre à vos questions par téléphone et par mail.

<https://www.pays-dargonne.fr>
(site en cours de refonte)

Pays d'Argonne dispose également d'un parc de matériel important, que vous pouvez louer sans cotisation préalable !

Pour toute question :

contact@pays-dargonne.fr et
coordinatrice@pays-dargonne.fr
06 12 80 10 69 et 06 23 75 80 21
du lundi au vendredi de 10h à 17h non-stop

Les habitants de Savigny-sur-Aisne se mobilisent pour la propreté de leur village



Lors de cette collecte, qui a rassemblé plus d'une trentaine de participants, petits et grands, 74 kilos de déchets ont été récoltés parmi lesquels : déchets ménagers (48 kg), un four micro-ondes (15 kg), plastiques (3 kg), verres (8 kg), polystyrène (1 kg).

©Photos : Franck Mailliard



Quelques jours après la journée mondiale dédiée au ramassage et à la sensibilisation sur les déchets, deux collégiennes originaires de Savigny sur Aisne, ont initié le 2 octobre dernier une action de collecte des déchets sauvages sur la commune.

La Communauté de Communes met à disposition, sur réservation, des pinces de ramassage « déchets » réutilisables, afin de permettre aux communes qui le souhaitent, de réaliser des opérations de collecte. Les gants et sacs à usage uniques restent à la charge des communes.

Vous êtes intéressé ?

Contact :

Service Environnement 03 24 30 55 71

Sur les sentiers d'Argonne

Cet automne, la forêt a perdu ses feuilles pour revêtir des airs de randonnée, des balisages colorés...

L'équipe de Qualité bois a continué d'aménager les différents sentiers ... en la forêt domaniale de La Croix-aux-Bois !

Des sentiers pédestres et VTT pour découvrir prochainement les pépites et paysages de ce beau massif.

D'autres secteurs restent encore à équiper...

Balisage à suivre !



Natura 2000 – Suivi de l'Agrion de Mercure sur le site du Marais de Germont-Buzancy

Afin de suivre l'évolution des populations d'insectes d'intérêt communautaire, l'Argonne Ardennaise, a confié, en 2021, au Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, l'évaluation de leur état de conservation sur le site du Marais de Germont-Buzancy. Zoom sur une espèce de libellule : l'Agrion de Mercure.

Détails du suivi

Les recherches se sont essentiellement concentrées le long de la Bar, milieu le plus favorable du site Natura 2000 pour la reproduction de l'espèce. Un « transect » a été positionné en rive gauche de la Bar et l'espèce y a été recherchée et dénombrée en se déplaçant à une allure lente et la plus régulière possible.

4 passages ont été effectués entre début juin et la seconde décennie de juillet. Tous les indices pouvant prouver la reproduction de l'espèce sur le site (accouplements, pontes, ...) ont été notés. Les prospections ont été réalisées, dans la mesure du possible, lors de conditions météorologiques favorables au vol des adultes : température supérieure à 18°C par temps ensoleillé (au maximum 50% de couverture nuageuse) et peu ou pas de vent (inférieur à 30 km/h).

Résultats

Un seul individu (mâle) a été observé en 2021 sur le site, lors d'un passage le 25 juin. Malgré des conditions climatiques favorables et un protocole semblable à celui utilisé lors de la campagne de recherche précédente, aucun autre individu n'a été observé sur le site.

Le suivi réalisé en 2021 a permis de confirmer que l'espèce était toujours présente sur le site, mais n'a pas permis de confirmer sa reproduction, puisqu'aucune preuve n'a été observée.

En outre, un seul individu contacté, laisse supposer que la taille de la population est extrêmement réduite sur le site. Lors des inventaires précédents en 2014, plusieurs centaines d'individus avaient été inventoriés. Alors comment expliquer une telle chute des effectifs en si peu de temps ?

L'hypothèse la plus plausible pour expliquer cet effondrement de la population est l'évolution du milieu. En effet, en 2014, le tronçon de la Bar prospecté dans le cadre du suivi de l'Agrion de Mer-



L'Agrion de Mercure est une libellule protégée au niveau national, elle affectionne les ruisseaux et fossés ensoleillés riches en végétation.
© Photo : Kévin GEORGIN (ReNARD)

cure était en majorité végétalisé et peu ombragé. En revanche, en 2021, la végétation aquatique y était quasiment absente, en particulier en juin-juillet, période critique pour la reproduction de l'espèce, la ponte se faisant dans la partie immergée des plantes aquatiques. En outre, les bosquets de saules qui étaient peu développés en 2014, sont à présent nombreux et parfois denses, recouvrant parfois plusieurs mètres consécutifs de rivière.



©Photo : Action Drones

Ainsi, l'état de conservation de l'habitat de l'Agrion de Mercure qui était considéré comme excellent en 2014, peut être aujourd'hui considéré comme moyen voire mauvais sur les secteurs les plus embroussaillés.

L'entretien de la ripisylve (arbres, buissons, herbes en bordure de cours d'eau) devient primordial pour remettre ce tronçon de la Bar en lumière.



L'animation des 6 sites Natura 2000 de la ZCZA est cofinancée par l'Union européenne L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le FEDER



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE GRAND EST



Retour en images sur les chantiers en cours



Locaux du FJEP CS La Passerelle

Mise hors d'air et d'eau fin décembre de l'extension.
Rafraîchissement des murs et pose d'un nouveau sol dans le bâtiment existant.

Maison de Santé Avetant

Phase de démolition achevée.
Le terrassement se déroule en janvier.



De nouveaux espaces pour les animaux du Parc Argonne Découverte

Comme chaque hiver, l'équipe entretient les installations et réalise de nouveaux aménagements. Une nouvelle volière a été créée en forêt pour accueillir les chouettes effraies, et des aquariums ont été agencés dans Nocturnia pour y présenter des tortues aquatiques.

L'intervention d'entreprises est également au programme de cet hiver dans le secteur de la Petite Ferme, pour agrandir le Centre de Soins et pour embellir les abords du bâtiment.

**Ouverture prévue du 5 février au 6 mars, tous les jours
10h-17h, à demi-tarif. Infos au 03 24 710 738
et sur www.parc-argonne-decouverte.fr**

État d'avancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Argonne Ardennaise

Après l'élaboration du diagnostic territorial en 2019 et la validation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en 2020, les travaux sur le PLUi se poursuivent avec l'élaboration du plan de zonage réglementaire. Document phare du PLUi, le plan de zonage identifie les différentes zones et leur niveau de constructibilité.

En 2021, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a rencontré l'ensemble des communes du territoire pour travailler sur la délimitation des zones constructibles qui seront inscrites dans le futur document d'urbanisme.

Une fois validé par les communes et la Communauté de Communes, le projet de plan de zonage sera

mis à disposition du public courant 2022.

Au préalable, des réunions publiques seront organisées (en fonction du contexte sanitaire) afin de présenter les éléments du diagnostic et les grandes orientations d'aménagement du territoire, identifiées pour les dix prochaines années.

Pour rappel, le projet de PLUi doit être compatible avec les réglementations en vigueur, et en particulier avec la Loi Climat et Résilience, votée en août 2021, qui encadre strictement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

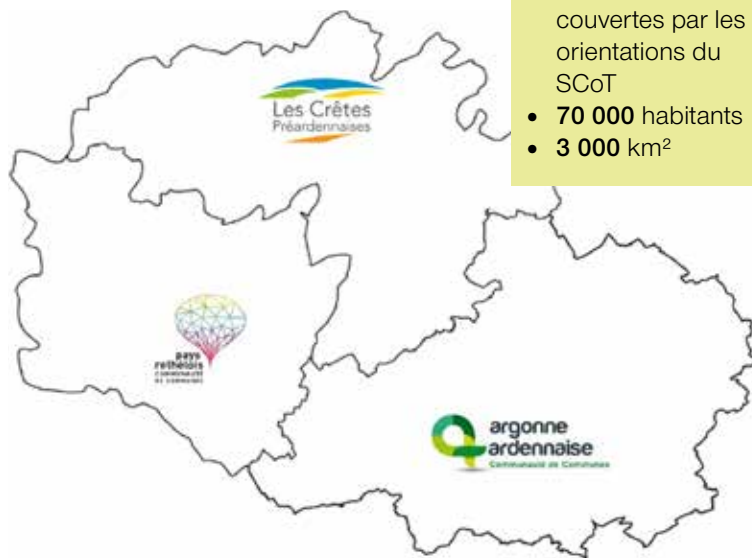
Un Schéma de Cohérence Territoriale pour le Sud-Ardenne

Les trois Communautés de Communes du Sud Ardennes (les Crêtes Préardennaises, le Pays Rethélois, et l'Argonne Ardennaise) se sont réunies sous la forme d'un syndicat mixte pour élaborer un document de planification stratégique appelé SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Prescrit en 2019, le SCoT a pour objectif de formaliser une vision partagée de l'aménagement et du développement du Sud Ardennes. Après la réalisation du diagnostic et l'identification des enjeux de développement, les élus travaillent actuellement sur la définition du Projet d'aménagement stratégique (PAS) du territoire pour les vingt prochaines années.

Réalisé en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, le SCoT Sud Ardennes devra fixer un cadre de développement maîtrisé qui lie les intérêts de croissance du territoire avec la modération de la consommation des espaces non artificialisés, particulièrement les surfaces ayant un potentiel agronomique ou présentant un environnement remarquable ou sensible.

Des éléments d'information seront mis en ligne au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur les sites internet des trois Communautés de Communes.



- 3 EPCI
- 254 communes couvertes par les orientations du SCoT
- 70 000 habitants
- 3 000 km²

Quiz : connaissez-vous les blasons des villages de l'Argonne Ardennaise ?

Sinople, gueules, pièces, tiercefeuille... Le vocabulaire du héraldique n'est pas toujours simple.

Saurez-vous attribuer les armoiries à leur commune ? Pour vous aider, les premiers mots du blasonnement (description des armoiries) devraient vous mettre sur la voie. Inscrivez les numéros des blasons à côté de chaque commune et vérifiez en page 13 si vous auriez pu être héraldiste !

Les représentations des différents blasons sont issues de Wikipédia (contributeurs : Chatsam, Spax89, Celbusro, RFlavigny)

AUTHE Parti de sinople et de gueules, au rencontre de loup d'argent...	AUTRY Bandé d'or et de gueule	BOURCQ De gueules à la lettre B capitale d'or surmontée de deux râteaux...	BRIELLES-SUR-BAR De gueules à l'arbre arraché d'or chargé d'une lettre B...
BUZANCY D'or semé de grelots d'argent soutenus chacun d'un croissant de gueules...	CHALLERANGE De gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'argent...	CHAMPIGNEULLE Au 1 ^{er} d'azur à l'église du lieu d'or ombrée d'argent...	CORNAY Au 1 ^{er} burelé d'or et de gueules de douze pièces...
FALAISE Tranché au 1 ^{er} d'argent au lion de gueules posé sur le trait de la partition...	FLÉVILLE Vairé d'azur et d'argent à l'écusson d'or ...	GRANDPRÉ Burelé d'or et de gueules de douze pièces	HARRICOURT D'azur à la bande d'argent chargée d'une tête de griffon...
LE CHESNE D'azur au chêne d'or posée sur un tertre...	MACHAULT Gironné d'argent et de sable de dix pièces...	MONTHOIS De gueules au croissant d'argent...	NOUART De gueules au lion d'or, au chef d'argent chargé d'un pal d'azur...
PAUVRES De gueules à la croix d'argent chargée, en cœur, d'une tiercefeuille de sinople...	SAINT-ETIENNE-A-ARNES D'azur à l'écusson d'argent accompagné, en chef à senestre, de trois épis de blé liés	SAINT-MOREL D'azur à la croix ancrée d'argent chargé en cœur d'une tête de lion arrachée...	SEMIDE D'azur à l'écusson d'or chargé d'une bande de gueules...
VANDY Parti : au 1 ^{er} de sinople à la tour d'argent...	VERPEL Palé d'or et d'azur au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys...	VERRIERES De gueules au chef d'argent chargé de trois annelets...	VOUZIERES De gueules à la gerbe de blé d'or accompagnée de huit étoiles...



1



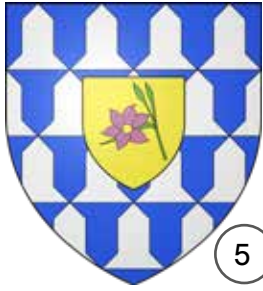
2



3



4



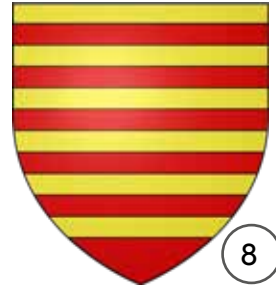
5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

**FORMATION,
EMPLOI, RETRAITE**



SANTÉ



**ÉTAT CIVIL
ET FAMILLE**



JUSTICE



BUDGET



**LOGEMENT, MOBILITÉ
ET COURRIER**



PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

Planning 2022 des ouvertures des déchèteries de l'Argonne Ardennaise

	Buzancy	Machault	Bairon et ses environs (Le Chesne)	Grandpré	Challerange	Vouziers
Du 1er novembre au 31 mars	Lundi 13 h - 17 h	Mardi 13 h - 17 h	Mercredi 13 h - 17 h	Jeudi 13 h - 17 h	Vendredi 13 h - 17 h	Du lundi au samedi 9 h - 11 h 50 14 h - 16 h 50 Fermée le jeudi matin
Du 1er avril au 31 octobre	Lundi 13 h 30 - 19 h Samedi 9 h - 12 h semaines paires 9 et 23 avril 7 et 21 mai 4 et 18 juin 2, 16 et 30 juillet 13 et 27 août 10 et 24 septembre 8 et 22 octobre	Mardi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines paires 9 et 23 avril 7 et 21 mai 4 et 18 juin 2, 16 et 30 juillet 13 et 27 août 10 et 24 septembre 8 et 22 octobre	Mercredi 13 h 30 - 19 h Samedi 9 h - 12 h semaines impaires 2, 16 et 30 avril 14 et 28 mai 11 et 25 juin 9 et 23 juillet 6 et 20 août 3 et 17 septembre 1, 15 et 29 octobre	Jeudi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines impaires 2, 16 et 30 avril 14 et 28 mai 11 et 25 juin 9 et 23 juillet 6 et 20 août 3 et 17 septembre 1, 15 et 29 octobre	Vendredi 13 h 30 - 19 h Samedi 14 h - 17 h semaines paires 9 et 23 avril 7 et 21 mai 4 et 18 juin 2, 16 et 30 juillet 13 et 27 août 10 et 24 septembre 8 et 22 octobre	Du lundi au vendredi 9 h - 11 h 50 14 h - 17 h 50 Fermée le jeudi matin Samedi 9 h - 11 h 50 13 h - 16 h 50

Planning de rattrapage des collectes

Les collectes des ordures ménagères n'ont pas lieu les jours fériés et ne font pas l'objet de rattrapages sauf pour Noël/nouvel an et 1er/8 mai. Le secteur de Vouziers peut faire l'objet d'un rattrapage en dehors de ces dates, en raison du volume de déchets à collecter.

Lundi 18 avril 2022	pas de rattrapage
Dimanche 1 ^{er} mai	non concerné
Dimanche 8 mai	non concerné
Jeudi 26 mai	pas de rattrapage
Lundi 6 juin	pas de rattrapage
Jeudi 14 juillet	pas de rattrapage
Lundi 15 août	pas de rattrapage
Mardi 1 ^{er} novembre	le 31/10 (Vouziers)
Vendredi 11 novembre	le 10/11 (Vouziers)
Dimanche 25 décembre	non concerné
Dimanche 1 ^{er} janvier 2023	non concerné

RÈGLES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES EN CAS DE CANICULE (À PARTIR DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE MÉTÉO FRANCE)

- ♻ Déchèterie de Vouziers : ouverture continue du lundi au samedi de 8 h à 14 h.
- ♻ Autres déchèteries : du lundi au vendredi de 8 h à 13 h en continu. Le samedi, seule la déchèterie prévue en ouverture le matin sera accessible de 9 h à 12 h. Celle prévue en ouverture l'après midi sera fermée.

Pas de sacs noirs en Points d'Apports Volontaires !



Les conteneurs sont destinés uniquement aux déchets recyclables.

N'y mettez pas de sacs poubelle noirs même s'ils contiennent des déchets recyclables.

Toutes les informations sur le service de ramassage des déchets ménagers et les déchèteries sont à retrouver sur www.argonne-ardennaise.fr > Vos services de proximité > Déchets ménagers. Pour joindre le service Déchets Ménagers : 03.24.30.55.71 ou environnement@argonne-ardennaise.fr

Siège administratif

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERES
03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8h45-12h00 et 13h30-17h00

Directeur Général des Services : Léo MAKSDUD

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle,
conseils sur le tri, prévention...

Mathieu SANTERRE, Justine CHARDIN
Tél. 03 24 30 55 71

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERES

Du lundi au samedi : 9h00 - 11h50 et 14h00 - 16h50
(fermée le jeudi matin)

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Lundi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Mardi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Mercredi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Jeudi : 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Vendredi : 13h00 - 17h00

Horaires disponibles sur www.argonne-ardennaise.fr



Relais Petite Enfance

Liste des assistant(e)s maternel(le)s
agréé(e)s, informations sur le contrat de
travail, ateliers d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - Permanences :

Lundi et Mercredi : 13h30 - 16h30 - Vendredi : 9h00 - 12h00

Permanences physiques uniquement sur RDV



FRANCE SERVICES

Aide aux démarches administratives

EN SOUS-PRÉFECTURE À VOUZIERES

Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h00
et 13h30-17h00

PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

Voir mémo France Services p.19

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
sur RDV dans la mairie de votre choix.

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS HABITER MIEUX

Rénovation, amélioration de l'efficacité énergétique

AIDES TOITURES-FAÇADES ET DÉMOLITION DE RUINES

LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Caroline GUTKNECHT - Tél. 03 24 30 23 94



Trame Verte et Bleue

Valérie GENESSEAUX

Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Aurélien MUSU

Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738

parc-argonne-decouverte.fr



Office de Tourisme Argonne en Ardenne

[Office de Tourisme]

10 place Carnot à Vouziers - Tél. 03 24 71 97 57

www.argonne-en-ardenne.fr



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Germain HERBINET - David MAUGER

Tél. 03 24 30 23 94



Vie Associative

MONTAGE DE PROJETS - RECHERCHE DE FINANCEMENTS ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

associations@argonne-ardennaise.fr